



## Règlement du jeu-concours DEFI POURRI

### 1. Organisateur

Le présent jeu-concours est organisé par la SARL Seberg, librairie Comptoir du rêve, ayant son siège social 40 rue de Rémusat à Toulouse (31000), désigné ci-après « l'Organisateur ».

### 2. Lots

Les participants ont la possibilité de gagner les lots suivants :  
1000 objets publicitaires d'une valeur de 0 euros (zéro euros)

L'Organisateur certifie avoir obtenu l'autorisation du titulaire de la marque de chacun des lots proposés.

La remise des lots n'impliquera aucun frais pour les participants.

La remise du lot ne pourra pas être effectuée sous forme de somme d'argent.

Le participant se voyant attribuer un lot aura l'obligation de s'acquitter des taxes et impôts y afférant.

### 3. Conditions de participation

La participation au présent jeu-concours est réservée aux personnes remplissant les conditions suivantes :

Le jeu-concours est réservé aux personnes de plus de 18 ans résidant en France métropolitaine, au Royaume-Uni, en Suisse ainsi que tous les pays membres de l'Union Européenne (territoire métropolitain)

### 4. Frais de participation

Le présent jeu-concours est un jeu gratuit sans obligation d'achat.

### 5. Modalités de participation

La participation au jeu-concours est ouverte à compter du 20/10/2021 au 31/12/2022. La participation est limitée à une participation par foyer (même nom de famille, même adresse).

La participation se déroule selon les modalités suivantes : Chaque personne souhaitant participer à notre grand jeu « défi pourri » doit se rendre sur le site [tiktok](#) pour connaître le défi en cours ou du jour proposé, accepter le règlement du jeu, accepter de recevoir les offres promotionnelles de la librairie « Comptoir du rêve » par email (optionnel). Sa participation sera immédiate et devra relever le défi du jeu concours.

### 6. Désignation des gagnants

Les gagnants seront déterminés de la manière suivante :

Si le défi est relevé les gagnants devront venir chercher leur lot directement à la librairie. Aucun envoi ne sera effectué. Dans les jours suivants la publication des résultats se fera lors d'une vidéo publiée sur internet ( instagram, tik tok, you tube, site [www.comptoirdureve.fr](http://www.comptoirdureve.fr), facebook)

### 7. Date et modalités de publication des résultats

Les résultats seront communiqués après le gain de chaque lot. Les gagnants seront contactés directement par l'Organisateur.

### 8. Données personnelles

Des données à caractère personnel concernant les participants sont collectées avec leur consentement dans le cadre de ce jeu-concours dans le but d'établir l'identité du participant, de le prévenir en cas de gain et de lui remettre le lot lui étant attribué. Les données seront traitées conformément aux dispositions de notre politique de confidentialité pouvant être consultée à l'adresse suivante : Librairie Comptoir du rêve 40 rue de Rémusat 31000 Toulouse

### 9. Communication du règlement

Le présent règlement est mis à disposition de toute personne en faisant la demande. Il peut être consulté préalablement à la participation au jeu-concours et indépendamment de tout achat. La participation au jeu-concours suppose l'acceptation sans réserve du présent règlement.

La remise du lot ne pourra pas être effectuée sous forme de somme d'argent. Le participant se voyant attribuer un lot aura l'obligation de s'acquitter des taxes et impôts y afférant